



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°29
Juin 2023

Semaine de La Coopération Agricole : les jeunes et les métiers agricoles à l'honneur

La Coopération Agricole a mis à l'honneur les jeunes et l'attractivité des métiers agricoles lors de la Semaine de La Coopération Agricole qui s'est déroulée du 3 au 11 juin 2023.

Toute la semaine, La Coopération Agricole a proposé plus d'une trentaine d'événements afin de mettre en avant le rôle des coopératives agricoles. Plusieurs coopératives agricoles ont ouvert leurs portes pour sensibiliser le grand public.

La Coopération Agricole a organisé, avec le concours du Groupe de la Coopération au CESE, le 5 juin 2023 une rencontre de restitution du dispositif mis en place pour dialoguer avec les jeunes, depuis le début de l'année : « A la rencontre des Jeunes en 2023 : pour une nouvelle France Alimentaire ». Près de 800 citoyens et acteurs de la filière ont participé aux 6 rencontres qui se sont déroulées à Rennes, Saint-Etienne, Laon, Paris (SIA), Narbonne et Limoges. Elle a réuni toutes les parties prenantes, dont les jeunes ayant participé aux 6 débats, au Conseil économique, sociale et environnemental (CESE), en présence de son président, Thierry Beaudet.

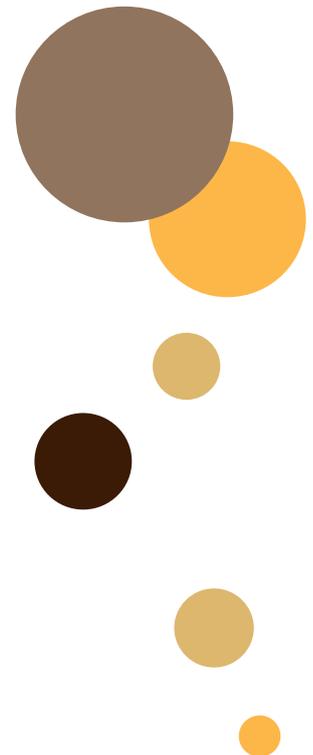
La Coopération Agricole retient 5 grands enseignements :

- **Territoire** : Alors qu'il ne voit pas l'utilité de l'aval de la chaîne alimentaire, qu'il réduit à la grande distribution et à la recherche de profits, le jeune consommateur favorise les circuits courts pour répondre aux besoins de lien humain et d'authenticité
- **Accessibilité** : Entre gaspillage et produits importés défiant toute concurrence, les jeunes n'ont pas envie de se tourner vers la grande distribution et la malbouffe, mais accéder à des produits locaux, moins chers et porteurs de sens, s'avère complexe !
- **Attractivité** : S'il a beaucoup de sympathie pour l'agriculteur, le jeune consommateur a une image très dégradée de son métier, tout en reconnaissant qu'il a besoin de s'éduquer, de s'informer sur les modes de production, et plus largement sur son alimentation
- **Santé** : La santé est une préoccupation majeure des jeunes lorsqu'on parle alimentation ! Elle passe par des méthodes de production respectueuses de l'environnement et des animaux, à l'origine d'aliments sains qui inspirent confiance par leur composition !
- **Collectif** : Soucieux d'améliorer leurs comportements de consommation, les jeunes savent que, seuls, ce sera difficile, et lancent donc un appel à la régulation par l'Etat mais aussi à la co-construction de solutions avec les acteurs locaux.

Chloé Morin, grande témoin de la soirée, a permis de poser un regard d'analyste politique sur les attentes de la jeunesse.

"Vous écouter et prendre en compte vos inquiétudes et vos besoins est une démarche sincère, elle doit nous permettre de nous entendre et de ne pas céder à ceux qui cherchent à tout prix (parce que cela crée du buzz) à opposer consommateur et producteurs, agriculteurs et citoyens..."

D. Chargé, président de La Coopération Agricole.





"MANIFESTE POUR UNE ESS RASSEMBLÉE, CLAIRE ET CONQUÉRANTE !"

La Coopération Agricole est signataire, par l'intermédiaire de son président Dominique Chargé, du manifeste, publié par l'ensemble des familles de l'Economie Sociale et Solidaire, sur le site "Alternatives Economiques", le 17 mai dernier.

« Nous sommes des acteurs militants, responsables, dirigeants, entrepreneurs, chercheurs, qui croyons plus que jamais en la pertinence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans un monde en pleine mutation économique et écologique, et face à des enjeux majeurs pour notre démocratie et pour la cohésion sociale. Au moment où des débats parfois tendus animent le monde de l'entrepreneuriat social et à impact, et où l'ESS est collectivement interpellée quant à ses fondamentaux, nous appelons au rassemblement de ses acteurs autour de la clarté de ses principes d'action, et dans une organisation collective refondée, moteur d'une dynamique de conquêtes et de progrès. »

Que nous soyons engagés dans des entreprises et organisations qui façonnent certains secteurs économiques et sociaux, parfois depuis des décennies au point de faire partie du paysage familier de nos concitoyens et parfois plus récemment, ou que nous soyons engagés dans celles qui explorent les voies de l'innovation sociale, écologique et démocratique, nous sommes convaincus de la force de nos modèles pour agir, créer et entreprendre en faveur du progrès social, économique et écologique, et pour rendre la société plus inclusive.

Notre ambition commune, dans notre grande diversité des familles et réseaux d'acteurs de l'ESS, ce sont en effet nos raisons d'agir : nous avons toujours su et nous pouvons encore faire des choses bien plus grandes que ce que nous sommes, parce que nos modèles sont résilients et proches des besoins fondamentaux et des aspirations humaines, parce qu'ils expriment et incarnent un potentiel puissant et transformateur de la société. Nous le mesurons au quotidien, quelles que soient les difficultés que nous rencontrons et, parfois, l'adversité de la concurrence et l'inconstance des pouvoirs publics.

L'ESS n'est pas pour nous un conservatoire de bonnes idées, mais une dynamique fondée sur une énergie inépuisable : le pouvoir d'agir et d'initiative de la citoyenneté. Il prend des formes différentes variées dans nos associations, coopératives, entreprises sociales, fondations, mutuelles, mais il s'incarne toujours dans la volonté de repousser les frontières de l'économie du Bien commun et de l'innovation sociale.

Devant nous sont les conquêtes possibles, les « nouveaux rivages de l'ESS », qui doivent encore affranchir certaines activités essentielles des risques et dérives de la prédation financière : sécurité alimentaire, habitat, accès à l'eau et à l'énergie, protection sociale, préservation des espaces naturels et de la biodiversité, démocratie numérique, éducation, culture... Ce sont les communs à construire, à développer, à rendre incontournables, dans un monde qui ne peut compter seulement sur la croissance ni sur la technologie pour trouver des solutions à ce qui est désormais une crise de modèle. Ces conquêtes ont besoin de l'initiative collective, de la gestion non-lucrative ou à lucrativité limitée, de la démocratie économique qu'incarne l'ESS, autant que d'un esprit entrepreneurial motivé par une forte ambition transformatrice.

[Lire la suite](#)



Crédit : Getty

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} JUIN

La Coopération Agricole ARA a tenu son conseil d'administration le 1^{er} juin dernier à La Tour de Salvagny (69).

Comme chaque année au premier conseil suivant l'assemblée générale, le bureau de la fédération a été renouvelé.

Patrice Dumas a été réélu président et le Bureau a été reconduit, il est composé de :

- **Patrice DUMAS (Agamy), président**
- **Yannick DUMONT (Jura Mont-Blanc), 1er vice-président,**
- **Christophe DEVOS (Agrial), 2è vice-président,**
- **François PÉRICHON (UCAL-03), trésorier,**
- **Jean-Luc PETOTON (Limagrain), secrétaire**

Des présidents des sections, membres de droit :

- **Jean-Michel JAVELLE (Sodiaal), pour la section laitière,**
- **Philippe PLASSE (Sicarev), pour la section viande bovine**
- **Gilles CLERC (Le Vigneron Savoyard) pour la section Vignerons Coopérateurs.**

Après un debrief de l'assemblée générale La Coopération Agricole ARA du 7 avril, les points d'actualité syndicale régionale ont été partagés, notamment la restitution de la consultation régionale du projet de Pacte et Loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) auquel la fédération a contribué.

Les temps forts à venir pour LCA ARA seront :

- La rencontre du vice-président de la Région Fabrice Pannekoucke, le 16 juin 2023, avec la visite de la nouvelle usine de trituration de l'UCAL (03) et des échanges sur les sujets :
 - Projet COOPEARA porté par LCA ARA : structuration d'une filière régionale de production et de valorisation de protéines végétales en élevage ;
 - Point sur le plan de filière bovine avec les membres de la section bovine.
- La rencontre de la Préfète de Région Fabienne Bucciole le 12 juillet dans le cadre de la CRMCCA pour un échange autour de la place de nos organisations professionnelles coopératives et mutualistes dans la feuille de route régionale de l'ESS.

Ensuite, un point d'avancement de la structuration du réseau de Coopération Agricole a été partagé avec notamment le rattachement de l'animateur de la section laitière ARA au national.

Enfin, le pôle de compétitivité Vegepolys Valley nouvellement créée en octobre 2021, dont La Coopération Agricole ARA est membre du conseil d'administration AuRA, a été présenté par son directeur Gino BOISMORIN.

• JEAN DE BALATHIER

ALTERNANCE DAY : LA COOPÉRATION AGRICOLE ARA À LA RENCONTRE DES ÉTUDIANTS

Nous avons eu le plaisir de participer à la journée « Alternance Day : Agri-Agro » qui s'est tenue le mercredi 11 mai dernier dans les locaux de VetAgro Sup à Clermont-Ferrand.

Organisée en partenariat avec l'APECITA et Ociapiat, cette journée est destinée aux entreprises (agricoles et agroalimentaires) et aux jeunes désirant continuer leurs études supérieures en alternance, dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement.

Deux chargés de mission ont été mobilisés (Diane RIVATON et Fabien SEVIN du pôle Filières, Valorisation et Transitions) pour diffuser les offres des coopératives adhérentes de LCA ARA.

Un moment privilégié pour présenter aux futurs étudiants notre fédération régionale ainsi les spécificités d'une coopérative : son fonctionnement, son principe de gouvernance, son rôle primordial sur le territoire.

La promotion VetAgro Sup 2023 (rentrée en septembre) aura une dominante filière animale. En effet, sur l'ensemble des futurs étudiants rencontrés, les ¾ ont une volonté de s'orienter dans cette filière !

Les CV recueillis par LCA ARA ont été transmis aux coopératives concernées en fonction des profils.

Si vous avez des offres d'alternance à proposer, n'hésitez pas à nous les transmettre pour que nous puissions relayer !

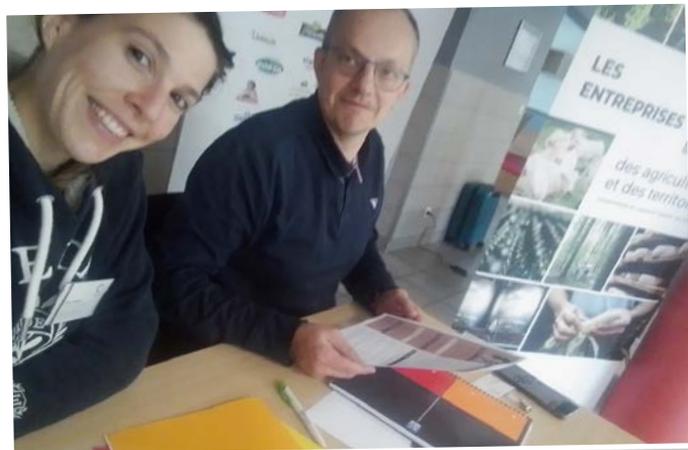
PLUS D'INFOS & CONTACTS :

Diane Rivaton : drivaton@ara.lacoopagri.coop

Tél. 06 09 28 92 48

Fabien Sevin : fsevin@ara.lacoopagri.coop

Tél. 06 12 94 62 75



LA COOPÉRATION AGRICOLE LANCE LE CQP « TECHNICIEN CONSEIL AUX AGRICULTEURS »

Présenté au dernier Salon international de l'agriculture, le nouveau Certificat de qualification professionnelle « Technicien Conseil aux agriculteurs » (CQP TCA) sera déployé par Solutions+ et les fédérations régionales du réseau LCA dès septembre prochain.

Le CQP TCA répond à l'enjeu incontournable de formation des techniciens-conseil.

L'objectif ? Accompagner la performance technico-économique des exploitations agricoles pour répondre aux problématiques de transitions agro-environnementales.

Qu'est-ce que le CQP « TCA » ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) "Technicien Conseil aux agriculteurs" est une certification créée et délivrée par les branches professionnelles de la coopération agricole. Élaboré par les professionnels de la coopération agricole et accessible à toutes les branches coopératives (céréales, bétail et viande, fruits et légumes, viticulture, lait, insémination...), ce CQP vise à assurer la montée en compétences des conseillers dans la mise en oeuvre des transitions agroécologiques et économiques au sein des exploitations agricoles.

ZOOM sur le CQP « TCA » ⇒ www.solutionsplus.coop/blog/zoom-sur-le-cqp-technicien-conseil-aux-agriculteurs-tca/

A qui s'adresse le CQP ?

La stagiaire doit justifier d'une formation initiale de niveau BAC+2 ou de 2 ans d'expérience dans le métier de conseil aux agriculteurs. Pour les stagiaires dont l'activité porte sur la "production végétale", ceux-ci doivent être titulaires du certificat individuel de "conseiller" pour l'usage professionnel des produits phytosanitaires, en cours de validité.

Quels sont les + du CQP « TCA » ?

Pour l'entreprise :

- Développer les compétences des salariés en lien avec les enjeux des transitions
- Construire un parcours de formation adapté aux spécificités des filières
- Valoriser et fidéliser les salariés en poste
- Recruter et former de nouveaux professionnels sur ce métier

Pour le salarié :

- Renforcer ses compétences en conseil et/ou vente
- Accompagner son évolution professionnelle
- Obtenir une certification de niveau 6 (équivalent « bac+3 ») reconnue par le secteur

Quelles sont les compétences visées ?

- Réaliser le diagnostic du projet de l'agriculteur
- Accompagner et conseiller l'agriculteur dans le pilotage de son exploitation
- Développer un collectif d'exploitants agricoles et d'experts techniques

- Assurer la vente de prestations de services et/ou produits agricoles

Financement : la formation est finançable par OCAPIAT dans le cadre de la Charte Emploi alimentaire.

Plus d'informations : téléchargez la brochure [ici](#).

Vous êtes intéressé ?

Ne manquez pas le webinaire de présentation du CQP « TCA » qui est organisé le lundi 26 juin de 12h à 13h, en vous inscrivant [ici](#).

Le lien vous sera envoyé à la suite de votre inscription.

VOS CONTACTS :

Jean de Balathier : jdebalathier@ara.lacoopagri.coop

Emmanuel Paris : eparis@solutionsplus.coop



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE**



LA COOPÉRATION AGRICOLE
SOLUTIONS+



12 JUILLET 10H

Webinaire gratuit

Et si la formation des coopérateurs devenait un outil au service de la stratégie ?

Webinaire animé par :

- François PERICHON
Élu LCA ARA et VIVEA AuRA
- Pascal GOUX
LCA ARA
- Franck PRADEL
VIVEA AuRA

vivea Fonds national de Formation des Entrepreneurs du Vivant

LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Et si la formation des coopérateurs devenait un outil de votre stratégie ?

La formation des coopérateurs s'affirme au fil du temps comme un levier puissant d'action dans les coopératives agricoles. Elle s'inscrit progressivement dans les textes avec par exemple le vote d'un budget formation des élus en assemblée générale ou l'obligation d'information et de formation des nouveaux associés coopérateurs.

Au-delà, la formation peut aussi se révéler comme un outil d'animation de la vie coopérative au service de la stratégie et de la gouvernance de la coopérative.

Les fondateurs du mouvement coopératif l'avaient déjà bien compris, en faisant de la formation et de l'information des membres comme le cinquième des sept principes universels de la coopération : on ne peut pas bien coopérer si on n'est pas bien formé !

Dans le cadre de leur partenariat, VIVEA et La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes vous proposent un webinaire le mercredi 12 juillet à 10h pour faire le point sur la réglementation, les démarches, les opportunités et échanger sur les bonnes pratiques des coopératives.

Pour vous inscrire au webinaire, cliquez [ici](#)

POUR EN SAVOIR PLUS :

Pascal Goux

pgoux@ara.lacoopagri.coop | 06 08 09 17 23

• PASCAL GOUX, LCA ARA &
FRANCK PRADEL, VIVEA AURA

Nouvelle promotion Phileas

La 23^{ème} promotion du cycle de formation Phileas à destination des administrateurs de coopérative agricole débutera le 19 octobre prochain.



Phileas vise à permettre aux administrateurs d'acquérir les compétences et les connaissances indispensables pour exercer leur mandat. Ce cycle de formation de 8 modules de 2 jours consécutifs répartis sur deux hivers, d'octobre 2023 à février 2025, aborde de façon pédagogique et concrète les thématiques de la gouvernance et du fonctionnement de la coopérative, de l'analyse stratégique, de la gestion et de l'analyse financière, de l'efficacité collective, etc. Il permet également de développer une posture de communicant, pour travailler efficacement en conseil d'administration et s'exprimer aisément en public.

La formation est assurée par des intervenants choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques, et avec qui nous avons construit une longue expérience de partenariat. Phileas est également nourri de échanges entre les participants permettant un enrichissement collectif par la confrontation des points de vue, des pratiques et des expériences.

Pour cette nouvelle promotion, nous avons fait évoluer le contenu du cycle avec deux objectifs :

- Renforcer l'accent mis sur la spécificité du modèle et de la gouvernance coopérative, la place de l'administrateur et la vie coopérative en général ;
- Améliorer la montée en compétence par la mise en pratique des savoirs : chaque stagiaire sera amené, à l'issue de la formation, à présenter un travail lié à la gouvernance ou la stratégie devant ses pairs et un jury.

N'hésitez pas à diffuser largement cette information dans vos conseils d'administration, voire auprès des associés coopérateurs.

Nous sommes conscients de l'investissement que représente la formation pour une coopérative et l'engagement qu'elle suppose pour un agriculteur élu. Mais nous savons aussi que l'enrichissement des compétences des élus est un des gages de la performance et de l'efficacité, dans la durée, du conseil d'administration de la coopérative, au service des associés coopérateurs.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires et vous permettre de rejoindre la 23^{ème} promotion Phileas !

Téléchargez le [programme de formation Phileas](#)

[Bulletin d'inscription à la formation Phileas](#)



POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ :

Romain Vassor

rvassor@ara.lacoopagri.coop | 07 48 13 05 65



Retour sur la 3^{ème} édition de Sourçons Local !

La troisième édition de SOURCONS LOCAL s'est tenue le 31 mai dernier à l'INEED Rhône-Alpes à Alixan (Drôme).

Cet événement, organisé par La Coopération Agricole ARA, le Comité Auvergne Rhône Alpes Gourmand et l'ARIA a pour objectif de favoriser le sourcing d'ingrédients et de produits finis issus et commercialisés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dédié à l'approvisionnement local, ce salon a permis la réalisation de 177 rendez-vous professionnels entre entreprises de l'agroalimentaire et acteurs de la distribution ou de la restauration hors domicile de la région AURA.

38 entreprises et 16 sociétés de distribution (soit 24 acheteurs) étaient présentes.



Jérémie THIEN, président d'Auvergne Rhône Alpes Gourmand et élu régional a introduit la journée :

« Il faut que nous puissions ensemble, avec les producteurs, les transformateurs et les distributeurs, répondre à un défi sociétal majeur, celui d'amener plus d'alimentation locale dans l'assiette des consommateurs

de notre région. L'objectif de « Sourçons Local » répond exactement à cet objectif en organisant la rencontre entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Cet événement monte en puissance, la dynamique est créée ».

Les participants ont apprécié un moment de convivialité autour du cocktail déjeunatoire constitué de produits locaux fournis par les entreprises participantes, qui ont pu mettre à l'honneur leur savoir-faire.

Nous remercions pour leur présence les coopératives SICAREV (Tradival), Lorifuit (Fruits union), la coopérative fruitière du Val d'Arly, la coopérative laitière de Yenne, Vivacoop...



Philippe GOETZMANN, expert alimentation et distribution, est intervenu afin de nous livrer, à travers une brillante intervention, un focus sur l'étude "La consommation de produits locaux : de l'héritage à la richesse productive" (étude réalisée en janvier dernier par Emily Mayer, directrice des études à l'institut Circana (anciennement Institut IRI) et Philippe Goetzmann).

Une riche édition qui sera renouvelée l'année prochaine !

· MATHILDE PERATE & ANNIE GIACOMETTI

Lancement de la plateforme Préférence Coop



La Coopération Agricole lance la plateforme « Préférence Coop », véritable outil de valorisation de l'offre de produits coopératifs.

L'objectif est de :

- Valoriser les atouts du modèle coopératif ;
- Faire connaître les entreprises coopératives, leurs filiales et leurs produits ;
- Promouvoir les produits coopératifs (bruts ou élaborés) et faciliter la mise en relation avec les metteurs en marché.

Cette vitrine de produits coopératifs est un outil unique et gratuit proposé par La Coopération Agricole à ses adhérents.

Préférence Coop est déjà plébiscité par un nombre grandissant d'acheteurs notamment dans le cadre des partenariats signés par La Coopération Agricole.

Le lancement officiel est prévu le 21 juin à l'occasion du Salon Restau'Co à Paris sur le stand de La Coopération Agricole.

Lien pour s'inscrire sur la plateforme [ici](#).

Pour plus d'informations, consultez la brochure en cliquant [ici](#).

· MATHILDE PERATE

VOTRE CONTACT :

Mathilde Pérate

mperate@ara.lacoopagri.coop | 07 57 42 28 76

Flash Financements des transitions

Les sources de financements publics sont multiples. Au-delà de France 2030, d'autres dispositifs portés par Bpifrance, l'ADEME... existent. C'est pour cette raison que le Flash France 2030 rédigé par La Coopération Agricole se transforme en Flash Financements pour être plus exhaustif et ainsi mieux connaître l'offre disponible pour accompagner vos transitions.

Celui de juin est disponible [ici](#).

VOS CONTACTS À LA DIRECTION
COMPÉTITIVITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Benjamin Perdreau bperdreau@lacoopagri.coop

Virginie Charrier vcharrier@lacoopagri.coop



Matinale Alimentaire : Arbitrages des consommateurs : quels produits pour demain ?



Des experts des **coopératives** et de leurs parties prenantes viendront partager leurs constats sur l'évolution de la **consommation** et des stratégies possibles des coopératives pour s'y adapter.

Au programme :

- **Introduction** par Arnaud DEGOULET, Président d'Agrial, Vice-Président de La Coopération Agricole en charge de la direction Compétitivité et Transition Ecologique ;
- **« Attentes des consommateurs, quelles intentions ? »** : Restitution des débats des jeunes organisés par La Coopération Agricole et de l'enquête « Comportements Alimentaires des Français » réalisée par le CREDOC ;
- **« Évolutions de la consommation, quels constats des acteurs ? »** : témoignages de Cynthia MEROPE, Directrice Achat et Marketing pour METRO France, Laurent GALLAIRE, directeur PGC Achats Alimentaires pour le groupe Carrefour et Gérald SAADA, directeur marketing et R&D pour Sodiaal PGC ;
- **« Quelle adaptation des coopératives à ces constats ? »** : partage d'expérience de coopératives, dont Isabelle GEORGES, directrice de Solarenn, et expertise d'Olivier MÉVEL, spécialiste en accompagnement stratégique et marketing des entreprises agri-agroalimentaires ;
- **Présentation de Préférence Coop**, la plateforme mise à disposition de ses adhérents par La Coopération Agricole, pour leur permettre de valoriser leurs produits coopératifs au sein d'un site vitrine réservé aux entreprises coopératives ;
- **Conclusion** par Arnaud DEGOULET.

Inscriptions pour cette matinale du 11 juillet à la Maison du Lait : [ici](#).

Former le secteur coopératif aux financements publics



Les 1^{er} et 2 juin derniers, à Paris, 8 membres du réseau de la coopération agricole : Ceresia, Les Maîtres Vignerons de Saint-Tropez, UALC (groupe Altitude), Association PrioriTERRE et La Coopération Agricole (Occitanie/ Hauts-de-France/ Grand-Est et ARA) se sont formés sur le sujet des financements publics.

Quelles que soient la fonction et les expériences passées, chacun est reparti avec une meilleure vision des financements existants pour notre secteur, des méthodes pour réaliser sa veille, des outils pour le montage et le suivi de projet.

Cette formation était organisée par La Coopération Agricole ARA et animée par Christine André, experte en fonds publics et projets collaboratifs.

Une 2^{ème} session est envisagée d'ici la fin de l'année, n'hésitez pas à contacter Olivia Talhouk si vous êtes intéressé.

• OLIVIA TALHOUK

VOTRE CONTACT :

Olivia Talhouk

otalhouk@ara.lacoopagri.coop | 06 88 21 76 66

Aides aux industries agroalimentaires - Mesure FEADER 303

La mesure FEADER 303 "Investir dans mon entreprise agroalimentaires" s'adresse aux PME actives dans le secteur de la transformation, le stockage et le conditionnement de produits agricoles (hors semences et fourrages et hors production viticole), la création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), les abattoirs, valorisant les productions locales.

- **Plancher de dépenses** : 100 000 € HT
- **Plafond de dépenses pour le calcul de l'aide** : 1 000 000 € HT
- **Taux d'aide** : 25% avec 10% de bonification possible dans certains cas

Plus d'informations : [Investir dans mon entreprise agroalimentaire \(FEADER\)](#)

Vous souhaitez monter un projet ? N'hésitez pas à contacter Olivia Talhouk.

Promotion Climat Alimentaire : clap de fin

Il y a 3 mois, 7 entreprises du secteur alimentaire s'étaient lancées dans la réalisation (ou l'actualisation) de leur bilan carbone et la construction de leur stratégie climat. Parmi elles, 3 coopératives du réseau (Oxyane, Agamy, Cave de Clairmont), des entreprises régionales parfois clientes (Alpina Savoie, Gerbe Savoyarde, Forezia snacking) et un distributeur du nord de la France (Supermarchés Match).

Ce 31 mai, le programme, animé par We Count, s'est clôturé avec une dernière journée en présentiel, sur Lyon. Les participants en ressortent très satisfaits. Cet accompagnement leur a permis « d'être porté et d'être sûr d'y arriver », de « réfléchir à beaucoup d'autres choses [que le carbone] », de « s'adapter aux situations de chaque entreprise » et surtout d'échanger entre entreprises, dans une atmosphère conviviale, et de bénéficier d'un coaching réactif. En bref, ça leur « a donné envie d'agir » !

Une nouvelle Promo Climat Alimentaire est prévue en novembre 2023.

N'hésitez pas à contacter Olivia Talhouk si vous souhaitez en savoir plus.



Les obligations « énergie » des coopératives

Cette note de La Coopération Agricole permet d'identifier les obligations d'efficacité énergétique, de bilan de gaz à effet de serre, d'audit énergétique, d'ombrière et toiture photovoltaïque, de flotte électrique et de bornes de recharges... selon la taille de l'entreprise ou les surfaces de bâtiments.

Vous trouverez la note [ici](#).

VOS CONTACTS À LA DIRECTION
COMPÉTITIVITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Vanessa Vulvin vvulvin@lacoopagri.coop

Virginie Charrier vcharrier@lacoopagri.coop

Fonds d'urgence BIO en Auvergne-Rhône-Alpes

Le contexte inflationniste induit de grandes difficultés pour le secteur de l'agriculture biologique qui connaît un recul de la consommation de ses produits.

Afin d'accompagner les exploitations en agriculture biologique, un premier fonds d'urgence de 10 millions d'euros a été mis en place par l'Etat pour financer une aide de trésorerie forfaitaire exceptionnelle. Dans ce contexte, une enveloppe de 1 556 000 € est mise à disposition pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Conformément aux annonces réalisées par le Ministre le 17/05/2023, ce fonds d'urgence fait partie d'un plan de soutien plus large, qui sera notamment complété par une enveloppe nationale additionnelle de 60 M€ pour aider à résoudre les difficultés les plus urgentes des filières agricoles en agriculture biologique : les modalités de cette aide complémentaire seront fixées ultérieurement. Elle devrait faire l'objet d'un dispositif de soutien spécifique, indépendant du présent fonds d'urgence Bio déployé au niveau régional.

Pour bénéficier du fonds d'urgence dans la région, un exploitant agricole doit respecter les 3 critères d'éligibilité cumulatifs suivants :

- Détenir un certificat « agriculture biologique » en cours de validité ;
- Conduire l'ensemble de l'activité de son exploitation en agriculture biologique ;
- Ne pas bénéficier d'une aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) au titre de la campagne PAC 2022, et ne pas solliciter cette aide au titre de la campagne PAC 2023, à l'exception des deux cas particuliers suivants : si l'aide à la conversion concerne 10% ou moins de la SAU de l'exploitation, et si l'aide à la conversion concerne plus de 10% de la SAU de l'exploitation mais doit permettre son agrandissement.

Le dépôt des demandes d'aide est possible uniquement par voie dématérialisée sur le site Internet Démarches Simplifiées mis en œuvre dans chaque département.

Plus de précisions sur les modalités de mise en œuvre dans le communiqué de presse de la Préfecture de Région : à consulter [ici](#).

Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 29 juin 2023 inclus.

La DRAAF ainsi que La Coopération Agricole ARA se tiennent à votre disposition pour toute précision à ce sujet.

VOS CONTACTS :

Lucas Prost lucas.prost@agriculture.gouv.fr

Diane Rivaton drivaton@ara.lacoopagri.coop

NOS ÉVÈNEMENTS !

TECH&BIO : La Coopération Agricole a besoin de vous !



Le salon Tech&Bio se tiendra les 20 et 21 septembre 2023 à Bourg-lès-Valence.

L'édition 2021 avait réuni plus de 20 500 visiteurs, 75 exposants et plus de 600 articles étaient parus dans la presse.

La Coopération Agricole sera de nouveau présente à travers un stand de 50 m² où nous serons heureux de vous accueillir.

Pour organiser au mieux cet événement, nous avons besoin de vous !

En effet, nous prévoyons les animations suivantes :

Un "Apéro bio des coopératives" (le 20 septembre à partir de 17h30).

Pour cela, nous souhaitons mettre en avant vos produits coopératifs : vins, jus de fruits, charcuterie, fromages, fruits, olives et viandes biologiques !

Si vous souhaitez être contributeur (sous forme de don de produits), merci de renseigner le sondage suivant via le lien [ici](#).

Nous reviendrons vers le contact désigné pour aborder les aspects logistiques.

La réalisation d'une vitrine de produits bio :

Nous utiliserons une partie des produits donnés pour l'Apéro bio.

En revanche, pour tous les produits périssables, nous recherchons des produits factices. Si vous en possédez, et que vous pouvez nous les prêter ou nous les donner, merci de nous les envoyer (ou nous préciser comment les récupérer).

Un parcours "coopération agricole" :

Nous recensons les coopératives exposantes ainsi que leurs animations, aussi si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous manifester et à nous indiquer votre numéro de stand par mail **avant le 7 juillet 2023**.

Nous prévoyons également :

- Un événement type conférence de presse ;
- Une présentation des chiffres clés de l'agriculture biologique au sein du réseau de La Coopération Agricole.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous avec un programme plus élaboré lorsque nous aurons avancé sur l'organisation des différents sujets.

A RETENIR

Des invitations seront accordées **en priorité aux coopératives fournissant des produits pour l'Apéro bio** puis nous offrirons, dans la limite des places disponibles, des invitations pour toute personne ayant l'intention de nous rendre visite : répondez directement par mail pour vous signaler.

Pour les coopératives non exposantes : il vous sera possible de prendre vos rendez-vous d'affaires sur notre stand (du mobilier adapté sera mis à votre disposition). **Néanmoins, merci de nous indiquer la demi-journée (ou la tranche horaires) que vous ciblez pour votre venue.**

Enfin, **90% des emplacements étant déjà réservés**, pour les coopératives souhaitant exposer, renseignez-vous sur les emplacements restants et réserver en contactant rapidement le service organisateur par mail à commercial@tech-n-bio.com. Vous pouvez également cliquer [ici](#) pour découvrir l'intégralité de leur offre commerciale.

VOS CONTACTS :

Annie Giacometti

agiacometti@ara.lacoopagri.coop

Diane Rivaton

drivaton@ara.lacoopagri.coop

Bastien Fitoussi

bfitoussi@lacoopagri.coop

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Pour la 9^e année consécutive, La Coopération Agricole organise une conférence dédiée au bien-être des animaux d'élevage, cette année intitulée : **"Idées reçues sur le bien-être des animaux d'élevage : place au débat"**.

Inscription gratuite mais obligatoire, en cliquant [ici](#).



Le Club Audits Croisés au Marché de Gros de Lyon-Corbas : une journée conviviale et créative pour un club en pleine évolution

Plus d'une vingtaine de membres adhérents ont répondu présents à l'invitation de la réunion du Club le 11 mai dernier.

La matinée a été dédiée à la visite du Marché de Gros de Lyon-Corbas*. Nous avons été chaleureusement accueillis par son président, Christian Berthe, qui a accompagné la visite des différents halls du marché. Il a ensuite présenté, à travers des chiffres clés, l'historique et le fonctionnement du marché. Il s'est ensuite prêté à un jeu de questions/réponses.

Après avoir présenté le panorama des actualités qualité et les dates importantes à retenir, l'après-midi a été consacrée à un atelier de créativité autour du club audits croisés de demain...

Nous avons mis les membres à contribution pour :

- Réfléchir ensemble sur les futures journées organisées dans le cadre du club : thématiques, cas concrets d'entreprise, intervention d'experts, format et fréquence ;
- Recueillir leurs idées sur des pistes d'amélioration : renforcer le lien entre auditeurs, faciliter l'organisation d'audits, favoriser l'accueil des nouveaux adhérents, proposer des outils novateurs.

Un club en pleine évolution afin de répondre aux attentes de ses adhérents et futurs membres !



**Premier marché de gros français privé, en fruits et légumes par qui transitent plus de 280 000 tonnes de marchandises chaque année, le Marché de Gros de Lyon-Corbas dessert près de 3 000 clients en grosse majorité implantés dans la région Rhône-Alpes.*

Le Club en quelques chiffres :

35 entreprises adhérentes

40 auditeurs

32 audits réalisés en 2022

Le club vous intéresse ? N'hésitez pas à nous contacter ou cliquer sur le logo du Club pour en savoir plus !



VOS CONTACTS :

Hélène Dechamps

hdechamps@ara.lacoopagri.coop

Annie Giacometti

agiacometti@ara.lacoopagri.coop





IFS Food V8, intégrez les évolutions du référentiel

L'IFS évolue et vos audits à venir se feront bientôt sur la nouvelle version du référentiel.

Participez en visio les 6 juillet après-midi et 7 juillet matin à notre formation IFS Food V8 animée par une auditrice agréée par l'IFS Academy.

2 demi-journées pour :

- Intégrer les évolutions du référentiel ;
- Connaître les modalités d'évaluation et de calcul des temps d'audits ;
- Appréhender le protocole de certification de l'IFS Food V8 ;
- Identifier et interpréter les nouvelles exigences du référentiel ;
- Connaître et mettre en place les différences significatives avec la V7 ;
- Être en mesure d'adapter son SMQ aux exigences.

D'autres dates sont disponibles :

- Le 7 septembre à Lyon - Agrapole ;
- Le 10 octobre à Lyon - Agrapole ;
- Le 30 novembre en visio.

En tant que membre du Club Audits Croisés, vous bénéficiez d'une remise de 10% soit 540€ vs 600€.

Consultez le programme détaillé en cliquant [ici](#).

Contactez-nous directement pour plus d'informations.

VOTRE CONTACT :

Valérie Mann vmann@isara.fr

Venez nous rencontrer à SecurFood !

SecurFood Packinnove se tiendra les 27 et 28 juin prochain à L'Isara, Lyon-Agrapole.

Nos expertes du pôle Qualité, Sécurité des aliments et RSE, Alexia Lafarge, Justine Chevrol-Hainaud et Hélène Dechamps, seront présentes à l'évènement.

Retrouvez-les sur notre stand et prenez rendez-vous sur la plateforme d'inscription [SecurFood](#) pour réserver un créneau d'échange sur vos enjeux.

Participez également à la conférence RSE animée par Alexia Lafarge !



2 journées dédiées aux acteurs de l'agro-alimentaire à la recherche de compétences en traçabilité, qualité, sécurité mais aussi en RSE.

A cette occasion faites le point sur les actualités du marché, les réglementations, les techniques de demain, etc. Venez rencontrer des entreprises, fournisseurs ou homologues.

Organisez vos rendez-vous d'affaires en amont et participez à de nombreuses conférences animées par des experts, cliquez [ici](#) pour consulter le programme !

VOS CONTACTS :

Hélène Dechamps hdechamps@ara.lacoopagri.coop

Alexia Lafarge alafarge@isara.fr

SecurFood
LYON

OFFRE SPÉCIALE

-10%

sur nos formations

Et pour toute inscription réalisée pendant SecurFood Lyon 2023 sur nos sessions de formation catalogue, bénéficiez de notre offre spéciale !

En **présentiel**, en **distanciel** ou en **e-learning**, vous trouverez forcément la formule qui vous convient le mieux !

Nos formations

en **2023**

Durée 1 JOUR

7 NOVEMBRE • À distance
14 DECEMBRE • Lyon

LA RÉVISION 9 DU BRC FOOD

Comprendre les évolutions et maîtriser le nouveau référentiel BRCGS Food version 9.

Durée 1 JOUR

20 JUILLET • Lyon
3 OCTOBRE • Avignon
24 OCTOBRE • Lyon



FOOD DEFENSE

Connaître les risques de malveillance pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse Food Defense.

Durée 3 JOURS

20, 21 & 28 NOVEMBRE • Lyon

DEVENEZ UN AUDITEUR INTERNE EFFICACE



Formation terrain des auditeurs avec utilisation de l'outil « Cartes Mentales ».

Durée 1 JOUR

19 JUILLET • Lyon
5 OCTOBRE • Lyon

HACCP

Mettre en place son étude HACCP : au delà d'une exigence réglementaire, un outil de pilotage des risques.

Durée 2 JOURS

5 & 6 OCTOBRE • Lyon
16 & 17 NOVEMBRE • À distance

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET RÉGLEMENTATION (dont INCO)



Suivre le règlement INCO et Nutri-Score pour la réalisation de son étiquetage.

Durée 1 JOUR

7 SEPTEMBRE • À distance
21 NOVEMBRE • Lyon



FRAUDES ALIMENTAIRES

Connaître les risques de fraudes des filières pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse de vulnérabilité.

Durée 1 JOUR

26 SEPTEMBRE • Lyon

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE (BPH)

Comprendre et mettre en application les bonnes pratiques d'hygiène, élément clé pour tout atelier au travers d'une pédagogie ludique et innovante.

Durée 1 JOUR

6 & 7 JUILLET ^[demi-journée] • À distance
7 SEPTEMBRE • Lyon
10 OCTOBRE • Lyon
30 NOVEMBRE • À Distance

LA REVISION 8 DE L'IFS FOOD

Intégrer les évolutions du référentiel.

Connaître les modalités d'évaluation et de calcul des temps d'audit.

Durée 1 JOUR

1^{er} DECEMBRE • Lyon

RÉFÉRENT INTERNE GESTION DES NUISIBLES / SANITATION

Former un référent interne à la gestion des nuisibles conformément à l'IFS V7.

Durée 1 JOUR

4 JUILLET • À distance
19 OCTOBRE • Lyon

FOOD SAFETY CULTURE

Comprendre, s'évaluer et concevoir son plan d'actions. Découvrez notre outil d'auto-évaluation Food Safety Culture.

Durée 1 JOUR

15 DECEMBRE • Lyon

LES EMBALLAGES ET LE CONTACT ALIMENTAIRE

Un expert vous retranscrit les exigences réglementaires et vous éclaire sur les principes généraux à connaître.

Durée par module 1 JOUR

28 SEPT. & 20 OCT. • Lyon
2 modules



MÉTROLOGIE DES DENRÉES PRÉEMBALLÉES ET DES ÉQUIPEMENTS EN IAA

Module 1 : Les basiques

Des réponses pour comprendre et optimiser la gestion de votre parc d'équipements.

Module 2 : Les outils de pilotage

La gestion des contrôles en cours de production et les méthodes associées.

Mais aussi...

Formez-vous en e-learning !



Cliquez sur l'image
OU scannez le QR Code
pour découvrir le programme :



Cliquez ici ou
flashez le QR Code
pour découvrir nos
autres formations :



La Coopération Agricole ARA et Isara Conseil vous invitent aussi à découvrir :

Réalisé avec le soutien financier du DINAI




www.foodcollab.fr



📍 Bénéficiez d'une réduction de 10% sur toutes nos formations en étant membre du Club Audits Croisés*

*Contactez Annie GIACOMETTI pour en savoir plus
✉ agiacometti@ara.lacoopagri.coop ☎ 07 86 94 67 91



**OFFRE SPÉCIALE
-10%
sur nos formations***

Nos formatrices



Hélène DECHAMPS



Alexia LAFARGE



Justine CHEVROL-HAINAUD

Votre contact



Valérie MANN
✉ vmann@isara.fr
☎ 04 27 85 86 63



Ces formations sont accessibles à tous. Inscription facilitée pour tous les adhérents OCAPIAT.

Financement de 100% des coûts pédagogiques par OCAPIAT pour les adhérents de moins de 50 salariés.

Consulter Valérie MANN pour les modalités.

Catalogue disponible :
offredeformation.ocapiat.fr/catalogue/#/home

POINT INFO

partenaires

VISIOCONFÉRENCE DE PRÉSENTATION DE AP3C

Une visio de présentation des projections des évolutions climatiques à l'horizon 2030/2050 et des possibilités d'analyses localisées à l'échelle du Massif central par le projet AP3C aura lieu **le lundi 26 juin de 14h30 à 16h**.

Cliquez **ici** pour vous inscrire. Pour en savoir plus sur AP3C, cliquez **ici**.

AP3C



EUROFOREST

2023 est l'année d'Euroforest, grand rendez-vous des forestiers qui va rassembler en juin prochain à Saint-Bonnet-de-Joux (71) plus de 400 exposants de la filière forêt-bois et près de 40 000 visiteurs.

« Le salon Euroforest est à la forêt ce qu'est le SIA à l'agriculture ».

Plus d'information : www.euroforest.fr

A cette occasion l'UCCFF organise une conférence avec les coopératives forestières.



CONFÉRENCE

"Les enjeux du renouvellement forestier"

Jeu 22 juin 10h30-12h - Espace Conférence G02-04



Animé par Tammouz ElAUT HELOU (Secrétaire général de l'UCCFF)

- Pourquoi et comment renouveler les forêts ?
- Quelles nouvelles techniques pour les renouveler ?
- Quelles essences pour demain ?
- Quels financements publics ?

Stand UCCFF : G22-26

www.lescooperativesforestieres.fr

LES REVUES ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT AGRICOLE :



Au sommaire :

- Production de blé africaine : faudrait-il abandonner le blé ?
- La Commission européenne a présenté sa stratégie pour un secteur des algues de l'UE fort et durable : suffisamment ambitieuse ou encore parcellaire eu égard à l'ambition ?
- Spiritueux - Le rhum a le vent en poupe



Cliquez sur les images pour ouvrir les documents !

Ce numéro est consacré à l'analyse économique et financière des entreprises agroalimentaires.

CARNET DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

Christophe CHAVOT, actuel président d'EUREA Coop a été élu président du **Crédit Agricole LOIRE HAUTE-LOIRE**, succédant à Jean-Michel FOREST.

Virginie HIS, 49 ans, a succédé à Mélodie DENEUVE, à la tête de la **Direction de la Communication et des Relations Extérieures de La Coopération Agricole** le mardi 2 mai 2023, tandis que **Sabri DERRADJI**, 30 ans, intègre le poste de **responsable Communication et des Relations Presse**.

Yannick LUCOT de la Fédération des acteurs de la solidarité et **Nicolas PLANCHON** de l'URSCOP, ont été élus co-présidents de la **CRESS AURA** lors de

l'AG du 7 juin. Ils succèdent à Armand ROSENBERG qui occupait le poste de président depuis 2017.

Flavie DELATTRE, administratrice d'AXERREAL, 29 ans, a été élue présidente de **VEGEPOLYS VALLEY**. Elle succède à Séverine DARSONVILLE (administratrice de Limagrain) qui exerçait cette fonction depuis 2019.

Lionel RITTAUD (CFBCT, collègue Distribution) a été élu président d'**Interbev Auvergne-Rhône-Alpes** à l'AG du 16 juin.

Christophe DEVOS, président **AGRIAL ALPES SUD EST**.

Juin

Jeu 1^{er}

CA LCA ARA
Formation AB et changement climatique

1^{er} et 2

Formation financements publics

Ven 2

CA Vegepolys Valley
GT RHF LCA

3 au 11

Semaine de la coopération agricole

Mar 6

Bio N'Days
Comité eau LCA

Mer 7

AG CRESS AURA

Jeu 8

Séminaire têtes de réseau LCA
CA Terra Isara
AG Pôle Bio Massif central
AG IFRIA

Lun 12

Cofil ovins

Mar 13

AG ARIA ARA
GT GMS LCA

Jeu 15

Comité Grandes Cultures Bio AURA
Cofil Grandes Cultures
AG AgriConfiance

Ven 16

Rencontre LCA ARA / VP Agri Région

Lun 19

Comité Vin AURA
CST Cluster Herbe
Rencontre délégation coop géorgiennes

Mar 20

Comité énergie et Commission bioéconomie LCA
AG Commission professionnelle Eau & Agriculture RMC

Mer 21

Groupe régional concertation nitrates
Comité régional Céréales
FranceAgriMer
Salon Restau'Co : lancement plateforme Préférence Coop

Ven 23

GT Ma Région ses terroirs

22 au 24

EUROFOREST à St Bonnet de Joux (71)

Lun 26

AG ARA Gourmand

Mar 27

Rencontre LCA ARA / INRAE
GT Photovoltaïque LCA

27 au 29

Congrès Vignerons coopérateurs

Mer 28

Commission RH LCA

Jeu 29

Journée PRID
Cofil Bovin Viande

Ven 30

Comité de Bassin Rhône-Méditerranée
AG CRIEL

Juillet

Lun 3

AG CRMCCA
Comité AOP Auvergne

Mer 5

Apero FoodTech Lyon ARA

5 et 6

Journées bovines LCA

Jeu 6

Comité de suivi régional FEADER
CA IFRIA

Ven 7

Séminaire national des collaborateurs du réseau LCA
CA Agrolabs

Mar 11

Coreamr spécialisée AgroécologieMatinales
Agroalimentaires LCA
Commission développement LCA
Cofil lait de chèvre

Mer 12

RDV CRMCCA / Préfète AURA

Lun 17

Section Vignerons coopérateurs ARA

Mer 26

CAF AURA

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

LE FIGARO VIN | 20/04/2023

LA CAVE DE TAIN ET LA CAVE DE CLAIMONT, LES CAVES COOPÉRATIVES QUI DYNAMISENT LE RHÔNE

Les grands producteurs rhodaniens et les collectifs plus familiaux misent sur le bio et les nouvelles envies des consommateurs. Zoom sur les caves coopératives de Tain et de Clairmont.

La « famille » de la Cave de Tain, comme elle aime se surnommer, fête cette année ses 90 ans. L'ambition de Louis Gambert de Loche, fondateur de la coopérative rhodanienne en 1933, s'est perpétuée : produire les meilleurs vins possibles, uniquement issus des vignes des adhérents. Avec 255 associés coopérateurs pour 1 050 ha et 5 millions de cols annuels, Tain fait partie des grands producteurs de la vallée du Rhône. Ce choix de ne produire quasiment que des bouteilles, et une infime part de vrac pour préserver de bonnes relations avec le négoce, permet d'« aller chercher la valorisation sur l'ensemble des marchés pour offrir aux coopérateurs le meilleur revenu, pérenniser les exploitations et faciliter les changements liés aux grands enjeux, notamment environnementaux », explique Ludovic Beau, le directeur général.

Les caves coopératives face aux enjeux de demain

La cave accompagne, techniquement et financièrement, ses adhérents pour obtenir à minima un label environnemental de type HVE (Haute Valeur environnementale), mais aussi passer en bio avec un objectif de 30% de partenaires certifiés en 2025. Et Ludovic Beau compte sur l'effet d'entraînement. Même s'il s'agit de surmonter les réticences et les obstacles techniques, notamment pour les parcelles en coteaux escarpés. L'autre enjeu à résoudre : la transmission des exploitations, avec des adhérents qui vieillissent. « Il est indispensable de pérenniser le foncier viticole pour permettre à des jeunes de s'installer », souligne Ludovic Beau, qui a mis en place des outils pour les adhérents en fin de parcours, sans reprenneur identifié. « Comme nous n'avons pas les moyens d'acheter, nous reprenons des surfaces grâce à des groupements fonciers viticoles ou par acquisitions directes via une association de coopérateurs. Cela nous a permis de préserver le foncier et de rajeunir l'âge moyen de nos coopérateurs. »

Et pour mieux vendre ses vins, la Cave de Tain a décidé d'anticiper les attentes des consommateurs en leur demandant ce qu'ils désiraient et leur « proposer des produits qui correspondent, précise Ludovic Beau. Nous devons construire nos vins pour qu'ils puissent être bus rapidement, mais aussi gardés. Un

vrai défi technique. » Pour s'adapter, la Cave de Tain s'associe chaque année avec un professionnel pour l'élaboration de l'hermitage rouge Le Temps d'une rencontre. Dernier invité, le sommelier et meilleur ouvrier de France (MOF) Laurent Derhé. Il a participé au millésime 2019 avec Gaëtan Bouvier, lui aussi MOF. La vision de la cave d'ici à quinze ans selon Ludovic Beau ? « Nous irons peut-être sur d'autres crus, tels Condrieu ou Côte-Rôtie, en étant attentifs à des opportunités, ce que nous ne faisons pas actuellement. »

La Cave de Clairmont, 50 ans de coopérative

En comparaison, la Cave de Clairmont à Crozes-Hermitage, fait, elle, figure de village gaulois. Créée par trois familles en 1972, elle en compte huit désormais, soit douze adhérents, pour 132 ha en production. Un format à taille humaine, mais un des principaux producteurs de l'appellation avec 120 ha, le reste étant en AOP Saint-Joseph et en IGP Collines rhodaniennes. Pour le 50^e anniversaire de la cave, Frédéric Borja, issu d'une des familles fondatrices, a repris la présidence, succédant à Laurence Carat, qui formait un duo de choc avec Carol Lombard, l'oenologue et directrice de la cave. « L'esprit familial fait notre particularité et notre force, reconnaît la vice-présidente, Laurence Carat. Dans chaque bouteille, on retrouve tous les vigneron, personne ne peut pantoufler en cachette ! »

Avec près de 40 % des surfaces en bio, la cave vinifie à part ces raisins pour respecter le choix des vignerons. Une décision qui a permis d'enrichir la gamme et d'affirmer l'engagement pour l'environnement. Autre spécificité : les vignerons peuvent participer aux vinifications. « Clairmont est né d'une envie de partage de compétences. C'est dans cet esprit que nous travaillons, ajoute Carol Lombard. Les vignerons sont les décideurs, mais aussi les acteurs de l'entreprise. Leur demande d'être bousculés par l'équipe de Clairmont est mission plus qu'accomplie, ajoute Frédéric Borja. Chacun apporte sa pierre et on a tous gagné en confiance. »

Par Béatrice DELAMOTTE

RÉFÉRENCE AGRO | 24/04/2023

GESTION DE L'EAU, L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER EST LE PREMIER FREIN POUR LES COOPÉRATIVES

Une étude, menée en 2022 par La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes, permet d'en savoir plus sur les leviers mobilisés, par les coopératives, pour gérer l'eau de manière qualitative et quantitative. Le besoin d'accompagnement financier a été de nombreuses fois citées par les structures interrogées.

Alors que les tensions sur l'usage de l'eau sont vives, quels leviers actionnent les coopératives, pour préserver cette ressource, en termes de qualité et de quantité ? C'est l'objet d'une étude (1) menée par La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes en 2022, et dont les résultats ont été présentés à l'occasion d'une matinale organisée par LCA, début avril. « L'objectif était de mieux connaître les leviers d'action déployés par les coopératives sur cet enjeu, afin de valoriser ce qui est déjà mis en place auprès de leurs parties prenantes, accélérer le changement de pratiques en facilitant le partage de retours d'expériences et améliorer le soutien de LCA ARA en identifiant les freins », explique Olivia Talhouk, chargée de mission transitions écologiques et énergétiques à LCA ARA.

30 coopératives interrogées

Pour cela, trente coopératives ont été interrogées (24 en Auvergne-Rhône-Alpes), sur des zones à fort enjeux eau (aires d'alimentation de captage prioritaires, zones vulnérables nitrates, etc), et représentatives de différentes filières de production (grandes cultures, viticulture, arboriculture, lait, viande, oeufs). Au niveau de la production agricole, les actions mises en place concernent l'optimisation de l'irrigation, la construction de filières bas niveaux d'intrants, la construction de réservoirs, la création d'un poste référent en interne, l'achat d'équipements collectifs, etc. A l'échelle des sites industriels, des mesures sont aussi prises, comme la réutilisation des eaux usées traitées ou de l'eau des ingrédients, la modification des process de nettoyage, etc.

Lever les freins financiers

« Nous n'avons pas réalisé d'analyse statistique, l'idée était d'avoir un panorama de ce qui se fait, indique Olivia Talhouk. Nous retenons cependant que toutes les coopératives ont bien identifié cet enjeu eau, et le considèrent souvent comme stratégique. D'autres n'étaient pas toujours conscientes des actions qu'elles mettent déjà en place. » Toutes s'accordent néanmoins sur le besoin d'accompagnement financier en la matière. C'est ainsi le premier frein cité par les structures consultées. Forte de ce constat, LCA ARA assure de son souhait d'améliorer l'accès aux subventions et de mieux partager les retours d'expériences, via l'organisation d'une série de webinaires, notamment.

Laure HÄNGGI

(1) L'étude a été co-financée par les agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse

LE FIGARO | 29/04/2023

LIMAGRAIN VEUT REPRENDRE LE TOTAL CONTRÔLE DE SES SEMENCES**DÉCRYPTAGE - La coopérative auvergnate lance une offre d'achat pour retirer de la Bourse sa filiale Vilmorin.**

La boucle est bouclée. En 1993, la coopérative agricole auvergnate Limagrain avait introduit en Bourse sa filiale dédiée aux semences Vilmorin. Aujourd'hui, elle se propose de la sortir de la cote. Vendredi, Limagrain a publié un communiqué annonçant son intention « d'initier une offre publique d'achat simplifiée sur les actions Vilmorin & Cie », avec un « projet de sortie de la cote qui permettra à Vilmorin de s'inscrire dans un temps long conforme à ses activités de semenciers ».

Limagrain, qui détient 71,2 % de sa filiale, explique que « la cotation présente peu d'utilité pour la société qui n'a plus fait appel aux marchés depuis 2010 », avec l'entrée de Bpifrance (qui a aujourd'hui 5,7 % du capital). À l'époque, il s'agissait de se développer dans les OGM. Un sujet qui n'est plus vraiment d'actualité en Europe. La coopérative estime également que le temps court des marchés financiers n'est plus adapté à la stratégie de Vilmorin, qui se fonde sur des investissements de R&D ayant un horizon de long terme. De plus, la cotation entraîne des contraintes en termes de transparence et de partage des informations que ses concurrents n'ont pas.

Pour autant, les trente années de cotation de Vilmorin ont permis une transformation considérable de la société. En 1993, elle affichait un chiffre d'affaires de 183 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 16,2 millions. Sur le dernier exercice publié, clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires se montait à 1,6 milliard d'euros pour 136 millions de résultat opérationnel. Cette croissance a été rendue possible par plus de vingt acquisitions à travers le monde au fil des années.

Numéro quatre mondial

Initialement, Vilmorin s'était spécialisé sur les semences potagères (fruits et surtout légumes), à moindre volume, mais plus fortes marges. Sa maison mère, Limagrain, avait de son côté conservé les semences de grandes cultures (maïs, blé, soja...). En 2006, l'actionnaire décide cependant de bouleverser ce schéma en transférant à Vilmorin ses activités dans la grande culture, lui permettant d'accéder au 4^e rang mondial dans le secteur des semences. L'objectif est alors de participer à la concentration mondiale que le groupe voit poindre. Elle va bien avoir lieu. En 2017, le numéro 3 mondial, Syngenta, se fait racheter par le chinois ChemChina. Monsanto entre en 2018 dans le giron de Bayer pour donner naissance au numéro 1 mondial.

Puis la fusion des activités dans le domaine des américains Dow Chemical et DuPont donne naissance au deuxième acteur mondial, Corteva. Toutes ces opérations se sont faites sans le groupe français. Aujourd'hui, les positions semblent figées. Plus rien ne justifie le maintien de la cotation de Vilmorin.

Le prix proposé sera de 62,60 euros par

action, représentant « une prime de 45,4% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'OPA, et de 36,5 % par rapport à la moyenne des cours de Bourse des 60 derniers jours de Bourse ». En théorie, la prime devrait convaincre les actionnaires minoritaires de Vilmorin. Il est toutefois à craindre qu'ils fassent grise mine. Le prix proposé est supérieur au cours des cinq dernières années, mais bien inférieur à celui des années précédant 2018, où il avait régulièrement dépassé 70 euros. Sur dix ans, le titre a été quasiment divisé par deux. Surtout, les analystes, positifs sur la valeur, visaient des cours bien plus élevés. Début mars, Portzamparc avait ainsi renouvelé un conseil d'achat en visant 67,5 euros par action. Mais le cours n'a guère bougé depuis. Et il avait peu de probabilités d'évoluer davantage, ne serait-ce qu'en raison de la faible part d'actions sur les marchés (moins de 25%).

Une fois le retrait de la cote achevé, les auvergnats de Limagrain vont pouvoir retourner à leur culture de la discrétion.

Par Emmanuel EGLOFF

LES ECHOS | 03/05/2023

GUILLAUME DE LAFORCADE DÉCANTE LA STRATÉGIE DE JAILLANCE

Il est depuis peu à la tête de Jaillance, cave coopérative née dans la Drôme et spécialisée dans les vins effervescents, dont des AOC comme la Clairette de Die. Après une année 2022 peu porteuse pour son marché, le nouveau directeur général dévoile sa stratégie.

En cette aube de printemps, au cœur des reliefs accidentés des contreforts sud du Vercors, les vignes affichent de fragiles bourgeons de coton. D'où la crainte d'une vague de gel « qui condamnerait le cycle végétatif », explique Guillaume de Laforcade, le nouveau directeur général de Jaillance.

Fondée dans la Drôme en 1950, cette cave coopérative regroupe 220 viticulteurs, soit 1.180 hectares de cépages, sur les 1.500 que compte la zone de l'AOC Clairette de Die. De

quoi faire de Jaillance « une locomotive », avance le dirigeant de 43 ans, pour ce vin effervescent décrit dès le premier siècle de notre ère par Pline l'Ancien.

Sorbet à la Clairette

Outre le soin porté au vignoble, ce moment de l'année marque le lancement de la saison touristique, amorcée avec les vacances de Pâques et qui suscite un regain de visites dans le musée maison. Et Guillaume de Laforcade d'évoquer le lancement d'un sorbet à la Clairette, une digression gustative et marketing s'inscrivant dans un vaste plan de reconquête.

Nommé fin 2022, année qui a vu le chiffre d'affaires de Jaillance chuter de 5 %, à 31 millions d'euros, cet adepte de défis, doté d'une « culture de la gagne », pose les jalons du renouveau de la marque.

Suisse, Belgique et Japon

« Une étude menée avec Kantar va nous permettre de mieux comprendre nos consommateurs... et non consommateurs », indique celui qui veut mettre l'accent sur les réseaux spécialisés (café, hôtels et restaurants, ainsi que cavistes, enseignes bio et autres commerces en ligne). Implanté dans la grande distribution, qui représente plus de 50 % du chiffre d'affaires, Jaillance vise une accélération dans les magasins de proximité et les drive.

A l'étranger, il prévoit moins de « planter des drapeaux » que de renforcer l'existant, à savoir 25 pays, dont la Suisse, le Japon et la Belgique forment le Top 3. « A l'export, le plus dur n'est pas la première commande, mais la deuxième », glisse ce profil rompu au secteur des boissons alcoolisées. Néanmoins, exception faite de jobs d'été comme vendangeurs ou vendeur chez Nicolas, le vin n'était « pas inscrit » dans son parcours.

Visiteur de prison

Né à Angers, ce troisième de quatre enfants est le fils d'un père conseiller en gestion d'entreprise et d'une mère engagée bénévole, notamment comme bibliothécaire dans une maison d'arrêt. Ce qui n'est pas étranger au fait qu'il soit plus tard devenu visiteur de prison.

Avant cela, il a vite apposé un vernis international sur son CV : stage chez PwC au Mexique, VIE chez le déménageur AGS en Bulgarie... et même semestre de césure en Asie, financé en partie par Pronuptia, en échange de récits sur des mariages en Chine, au Népal, au Pakistan...

Suivront 7 années chez La Martiniquaise, comme responsable export. Puis 10 ans à la direction commerciale et marketing de la brasserie nordiste Castelain. « Dans un conseil de direction, il est un pilier, avec ses valeurs, son sens commercial, sa capacité à positionner le produit... », juge Annick Castelain, associée de la brasserie. L'intéressé estime « être moins l'homme de la situation lorsqu'il s'agit de se mettre en mode gestionnaire ». Ainsi, la quête d'un nouveau souffle de Jaillance, et « l'opportunité d'aller plus au sud », n'étaient pas pour lui déplaire.

« Cases tennis »

Résident désormais à Valence, le père de quatre enfants ne se lasse pas de la route bordant les lacets de la Drôme et menant



jusqu'à la cave de Die : 36.000 mètres carrés où sont orchestrées toutes les étapes de production, depuis la récupération du raisin, jusqu'à l'embouteillage, en passant par la fermentation et la prise de mousse. L'objectif étant d'atteindre en 2023 les 9 millions de cols, ou bouteilles.

A l'heure où le marché du verre est sous tension, Jaillance et les autres acteurs de l'union des coopératives viticoles (UNSCV) alertent sur leurs difficultés d'approvisionnement. Dans ce contexte, Guillaume de Laforcade s'efforce de maintenir des « cases tennis » dans son planning. « Dans un agenda, du temps, il n'y en a jamais... sauf si vous décidez de le prendre », dit-il.

Julie Le BOLZER

SNACKING.FR | 03/05/2023

DÉLIFRANCE INVESTIT PLUS DE 10 M€ SUR SON SITE DE VIENNOISERIES DE ROMANS-SUR-ISÈRE

Le spécialiste de la boulangerie, viennoiserie et pâtisserie surgelée renforce ses investissements pour son site de production de la Drôme, multipliant ainsi par 6 ses capacités de stockage sur place. Au total, Délifrance aura déboursé plus de 40 M€ en 4 ans pour en faire un pôle d'excellence dans la production de viennoiseries.

Délifrance, qui constitue l'un des leaders européens de la boulangerie, viennoiserie et pâtisserie surgelée, investit plus de 10 millions d'euros sur son site de production français de viennoiseries situé à Romans-sur-Isère (Drôme). La société appartenant au groupe coopératif agricole et agroalimentaire Vivescia (3,8 Mds€ de CA au 30 juin 2022), s'offre ainsi une nouvelle capacité de stockage de 5 400 m² qui doit lui permettre d'accompagner le fort développement de son activité viennoiseries. « Cet investissement nous permettra d'accroître la flexibilité, d'améliorer l'efficacité opérationnelle de notre schéma logistique en accélérant les départs directs clients. Et surtout de répondre à la demande croissante, en produits de viennoiseries de nos clients locaux, européens et internationaux », a ainsi souligné Robert O'Boyle, le directeur général de Délifrance. Depuis mars 2023, le site peut accueillir ainsi près de 12 000 palettes de produits surgelés, multipliant alors par 6 sa capacité de stockage pour répondre à la croissance rapide des volumes de production sur place. Cette nouvelle étape s'inscrit dans le vaste processus de transformation du site engagé depuis 2016 avec la création de nouvelles lignes de production. Inaugurée officiellement en mars 2019, la dernière ligne 4 avait ainsi permis à l'entreprise de booster sa fabrication de croissants, pains au raisins, pains aux chocolats et croissants fourrés alors que Délifrance fabrique aujourd'hui plus de 2 milliards de viennoiseries par an ! La capacité annuelle totale de production de l'usine atteindrait même les 78 000 tonnes, permettant ainsi d'approvisionner aujourd'hui près de 60 pays.

Soutenir la nouvelle dynamique de Délifrance

Les nouveaux investissements témoignent du dynamisme de Délifrance qui, après plusieurs années de transformations majeures, a vu ses ventes progresser fortement, dans un contexte économique pourtant difficile. Sur les 12 derniers mois, selon les données partagées par la société, son chiffre d'affaires aurait progressé de près de 30 %. La « performance économique s'est fortement développée, permettant de réinvestir dans l'activité avec pour objectif de toujours mieux servir [nos] clients et d'augmenter [nos] capacités pour répondre à la demande croissante du marché, notamment en viennoiserie et en pain », est-il précisé dans le communiqué d'annonce. Au total, ce sont plus de 40 M€ qui auront été investis depuis 4 ans sur ce site afin d'en faire le pôle d'excellence de production de viennoiseries de l'entreprise. Celle-ci compte au total 14 sites de production, dont 7 dans l'Hexagone, réalisant néanmoins plus de 80 % de son chiffre d'affaires à l'international. Plus largement, ce projet d'envergure à Romans-sur-Isère, où travaillent 370 collaborateurs permanents, entend s'inscrire dans la logique de responsabilité portée par l'entreprise. Sous l'impulsion de LINK, la nouvelle démarche développement durable du groupe Vivescia, Délifrance a structuré et engagé une nouvelle procédure de responsabilité sociale et environnementale. L'extension de la plateforme de distribution a ainsi été conçue de manière à générer des économies d'énergie grâce à l'optimisation des flux évitant les trajets inutiles, d'une part ; d'autre part, le choix des équipements industriels doit permettre d'optimiser la gestion des sources de chaleur sur les installations de froid. Ce projet répond pleinement aux ambitions exprimées par Délifrance dans le cadre du pilier « Planète » de sa démarche "RSE Baking Good BETTER".

AGRA | 09/05/2023

CERISE : LA COOPÉRATIVE SICOLY INVESTIT 2 M€ DANS UNE CALIBREUSE « DERNIER CRI »

La coopérative fruitière Sicoly va inaugurer début juin « la plus grosse calibreuse deuxième génération de France » pour trier de la cerise de bouche, a indiqué le directeur du secteur fruits frais de Sicoly-Sicodis Jean-Bernard Cherblanc à Agra Presse, le 2 mai. L'outil représente un investissement de « 2 millions d'euros (M€) ». Doté de 10 lignes de calibrage, il permettra de traiter « 5 tonnes de cerises à l'heure ». « En 2011, on était les premiers en France à installer une calibreuse électronique à cerise. On a décidé de renouveler le matériel avec une machine dernier cri car la technologie a beaucoup évolué », a expliqué Jean-Bernard Cherblanc.

« Avec la suppression de tous les produits [phytosanitaires] qu'on a à disposition, notamment pour lutter contre *Drosophila suzukii* en verger, il faut qu'on s'équipe », estime le représentant de Sicoly. D'après lui, la culture de cerise va se « spécialiser » en vergers « intensifs, sous filets et bâches », ce qui va augmenter les coûts de production et nécessite par conséquent de « trier impeccablement » les fruits « pour les valoriser au maximum ».

La nouvelle calibreuse est notamment équipée « de caméras qui permettent de détecter à 360 degrés de la cerise le moindre défaut invisible à l'œil nu, par exemple une piqûre de *Drosophila suzukii* qui date de la veille », a-t-il expliqué.

Basé dans les Monts du Lyonnais, Sicoly est le premier opérateur de cerise de bouche avec « 1 800 t récoltées » en 2022. La coopérative compte « 15 % » de ses vergers de cerisiers équipés de filets anti-insectes et de bâches de pluie. « On a commencé à en installer sur tous les nouveaux vergers il y a cinq ans », a précisé M. Cherblanc.

L'OPINION | 10/05/2023

DERRIÈRE LE RETRAIT DE VILMORIN DE LA BOURSE, UNE BATAILLE STRATÉGIQUE POUR LES SEMENCES DU FUTUR

La maison mère, la coopérative agricole auvergnate Limagrain, estime que le temps des marchés n'est pas celui de la recherche. Alors que de nouvelles batailles technologiques s'annoncent, Vilmorin sera plus libre de ses mouvements loin du regard de la Bourse

280 ans d'existence, 30 ans en Bourse, un nom hérité des pionniers de l'agronomie française : on ne fait pas plus patrimonial que Vilmorin. L'entreprise est, depuis 1975, dans le giron de la coopérative agricole Limagrain, qui en possède 71%. Vilmorin est une entreprise florissante : 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires au dernier exercice, 95 millions d'euros de résultat net. Cela fait de l'entreprise le premier semencier européen et le quatrième mondial. Sur deux marchés, Vilmorin est leader mondial pour les semences potagères (40% des ventes), c'est-à-dire les choux et les carottes de M. Toulemonde, et septième acteur mondial pour les semences de grande culture (60% du chiffre d'affaires en grains de blé, maïs, etc).

Bye bye. Pourquoi ce retrait de la Bourse ? D'abord, Vilmorin tire peu de bénéfice à la cotation. « Compte tenu de la structure actuelle de l'actionariat de Vilmorin & Cie et du faible volume d'échanges, la cotation présente peu d'utilité pour la société qui n'a pas fait appel au marché depuis 2010 », explique Limagrain. Il y a même, sans doute, plus de coups à prendre que de bénéfices à tirer de cette présence sur le marché. Le parcours boursier avait été chaotique ces derniers mois. Le déclenchement de la guerre en Ukraine - important marché pour les semences de grande culture - avait fait perdre plus de 30% de sa valeur à la société en quelques jours. Le flottant (28%) est trop étroit pour que les échanges puissent être équilibrés. De quoi amplifier de façon déraisonnable tous les mouvements de cours. Autant partir, car il n'y a pas d'enjeu de financement : Limagrain, très à l'aise (un peu plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 70% hors de France), peut pourvoir - et d'ailleurs va financer sans problème par la dette - l'OPA. Vilmorin est, dans l'opération, valorisé 1,43 milliard d'euros.

Ensuite, il y a des raisons plus profondes, plus stratégiques, au retrait de la Bourse, qui devrait être effectif d'ici à la fin juillet. Limagrain estime que les contraintes de régulation boursière en France obligent Vilmorin à dévoiler beaucoup trop d'informations cruciales par rapport

à ses grands concurrents, comme Bayer et Syngenta, cotés respectivement en Allemagne et en Suisse.

Or, un grand chambardement se prépare dans le monde des semences européen, avec les modifications législatives attendues sur les nouvelles technologies de sélection variétale (dites «NBT»). La Commission européenne devrait, au second trimestre 2023, c'est-à-dire dans les prochaines semaines, donner sa position sur l'autorisation - ou non - de ces techniques d'édition du génome des plantes, après avoir lancé une grande consultation européenne. Sont-elles des OGM ou pas ? Seront-elles soumises, en Europe, à des limitations drastiques ou autorisées, comme elles le sont dans le reste du monde ? Pour Sébastien Chauffaut, le directeur Général de Limagrain : « Ce projet de retrait de cote vise, entre autres, à permettre à Limagrain de retrouver une plus grande liberté dans ses choix stratégiques. »

Limagrain se montre très parcimonieuse sur sa communication, alors que le visa de l'AMF pour l'opération est attendu de façon imminente. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que le temps de la recherche et de la science n'est pas celui du marché, ou même du grand public. « Dans un marché très concurrentiel et un environnement macro-économique incertain, le développement de Vilmorin & Cie exige des investissements significatifs qui seront plus aisément décidés et menés à bien en tant que société non cotée », explique l'entreprise.

Cultivons notre jardin. Traduction par un spécialiste du dossier : « Vilmorin va devoir consentir d'importants investissements dans les prochains mois. Soit ceux-là ne sont pas compris par la Bourse, qui risque de sanctionner des choix technologiques structurants... Soit les options prises, qui devront être publiques, parce qu'elles supposent un rachat de start-up et des recrutements de spécialistes, donneront des indications trop claires sur les choix de Vilmorin dans ce qui s'annonce une bataille concurrentielle acharnée pour de nouvelles semences prometteuses, plus résistantes aux maladies, à la sécheresse, à d'autres stress. » Comme le dirait Voltaire : cultivons notre jardin.

L'option du retrait de la Bourse peut être vue, du point de vue national, comme une bonne nouvelle, à la fois pour la souveraineté alimentaire et pour l'économie nationale. Dans une balance commerciale agricole qui ne cesse de se détériorer, les semences restent une de nos pépites, apportant à elles seules, avec 1,9 milliard d'euros de ventes, 32% au solde commercial du commerce extérieur français des produits de la culture et de l'élevage. En 2021, la France était le leader mondial des exportations de semences de grandes cultures, devant les États-Unis et l'Allemagne.

Par Emmanuelle DUCROS

LA MONTAGNE | 09/05/2023

LA SICARAPPAM, COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS DE PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES, OUVRE SES PORTES DANS LE PUY-DE-DÔME

La coopérative agricole de producteurs de plantes médicinales et aromatiques, Sicarappam, basée à Aubiat, ouvre ses portes, le 14 mai à l'occasion des journées du patrimoine agricole bio et équitable.

Membre de la Sicarappam, coopérative agricole de producteurs de plantes médicinales et aromatiques, basée à Aubiat dans le Puy-de-Dôme, Walter Magne, cueilleur-producteur, présentera son métier aux visiteurs, chez lui, à Saurier, le 14 mai lors des Journées du patrimoine agricole bio et équitable en France.

"On veut faire découvrir notre travail aux gens. C'est un vrai métier au même titre que boulanger, plombier ou maçon", insiste le coopérateur.

Une coopérative agricole au "juste prix"

La Sicarappam compte près de 50 cueilleurs-producteurs qui ramassent en fonction de commandes effectuées par des distilleries, des petits commerçants ou des herboristes. En France, mais aussi en Europe.

"Il y a tous les profils, du cueilleur professionnel, comme moi, à celui ou celle qui fait ça en complément d'un autre emploi." Chaque cueilleur, en équipe ou seul, trouve son site de récolte en fonction des plantes : bourgeons d'aubépine, de sureau "en ce moment au printemps". Mais aussi des plantes sèches comme l'ail des ours par exemple. "Les plantes historiques de la coopérative sont la gentiane et la reine-des-prés, plante mellifère aux vertus anti-inflammatoire et antalgique."

Labellisée Agriculture biologique, la coopérative a également obtenu un label bio équitable en France qui garantit une juste rémunération des coopérateurs en limitant la "précarité". Pour Walter Magne, "c'est ce qui fait notre force. Des entreprises de transformation travaillent avec nous pour ça".

Lors de la journée de visite, une dégustation de produits locaux labellisés et une balade sur le chemin des sources du village sont prévues. De quoi passer un bon moment avec le cueilleur et les membres de la coopérative puydomoise à la découverte des plantes de notre territoire.

RÉUSSIR | 10/05/2023

ÉLEVAGE D'INSECTES : DES AGRICULTEURS DE LIMAGNE SE LANCENT DANS LA PRODUCTION

En Limagne, l'entreprise Invers a lancé des bâtiments d'élevage d'insectes à la ferme. Objectif : créer une filière basée sur l'économie circulaire pour produire des protéines localement et diversifier l'activité des agriculteurs.

Un élevage d'insectes en plein cœur de la Limagne, dans le Puy-de-Dôme ! Depuis septembre 2021, Jean-Paul Vivier (1), agriculteur à Artonne, s'est lancé dans une diversification pour le moins originale. Le bâtiment flambant neuf attire tout de suite le regard quand on arrive sur son exploitation. Il laisse penser que l'agriculteur s'est lancé dans un atelier de poules pondeuses. Pourtant, quand on y entre, point de plumes ni de fientes, c'est le calme qui règne à l'intérieur. Un calme apparent, car en réalité 20 milliards d'êtres vivants peuplent les lieux en permanence. En se rapprochant, on peut les apercevoir, grouillant dans des bacs en plastique, alignés sur plusieurs rangées, dans le hangar qui s'étend sur 1 500 m² ; ce sont des vers de farine, aussi appelés ténébrions. « C'est une diversification intéressante car elle permet de sécuriser le revenu avec une production décorrélée des aléas climatiques », explique Jean-Paul Vivier.

Un partenariat noué avec Limagrain.

Une filière insectes est peu à peu en train de se structurer en région Auvergne-Rhône-Alpes sous l'impulsion de l'entreprise Invers basée à Saint-Ignat (63) et fondée en 2018 en Auvergne par Sébastien Crépieux, ingénieur agronome. « Après plusieurs années de tests pour mettre au point le processus de production, nous lançons progressivement des élevages à la ferme », explique le président d'Invers. Actuellement, trois bâtiments sont en fonctionnement en Limagne. Ils produisent chacun entre 15 et 20 tonnes de larves fraîches par mois, soit environ sept tonnes de protéines. Dès le début du projet, Invers s'est rapproché de Limagrain à la fois pour trouver des agriculteurs susceptibles d'accueillir des bâtiments, mais aussi pour trouver un partenaire pour l'alimentation des larves. La coopérative, grâce à son activité de meunerie (moulin de Saint-Ignat), est en effet en mesure de fournir du son de blé, un coproduit adapté aux besoins nutritionnels des larves.

Le retour de l'élevage sur l'exploitation.

Le choix de se tourner vers le monde agricole ne doit rien au hasard. Sébastien Crépieux en est convaincu, « il n'y a pas de meilleurs éleveurs que les agriculteurs ». Il avance aussi des raisons sanitaires

dans le choix de la multiplication des lieux d'élevages. À quelques encablures de là, l'agriculteur Rémy Petoton (2) s'est aussi lancé dans l'aventure. Installé sur une exploitation de grandes cultures, à Saint-Clément-de-Régnat, il a démarré la production d'insectes fin 2021. L'exploitation a récemment arrêté l'élevage de bovins allaitants qui apportait un revenu et du fumier pour fertiliser les terres. « J'ai vu dans ce projet l'opportunité de faire revenir l'élevage sur l'exploitation mais avec moins de contraintes », témoigne l'agriculteur de 29 ans également maire de son village. L'atelier insectes lui fournit 300 tonnes d'engrais organique par an. Ce dernier contient 40 unités d'azote par tonne, 35 de phosphore et 25 de potasse avec un taux de matière organique de 85 %. Rémy Petoton compte prochainement embaucher un salarié à temps partiel pour assurer une régularité dans le suivi de l'atelier, la récolte des larves et les opérations de nettoyage du bâtiment. Jean-Paul Vivier, lui, emploie déjà un salarié pour s'occuper de l'élevage d'insectes. Le groupe d'agriculteurs pionniers a permis de tester le temps de travail nécessaire à cet atelier. Leur retour d'expérience montre qu'il faut compter en moyenne entre 25 à 28 heures de travail hebdomadaire.

35 000 euros de revenu annuel minimum.

Le modèle économique s'inspire du fonctionnement intégré de la filière volailles. Ce sont les agriculteurs qui investissent dans le bâtiment. Il faut compter 900 000 euros pour un bâtiment de 1 500 m² qui comprend l'espace pour faire croître les larves, la machine pour les nettoyer et une cellule froide. Invers fait office d'accoureur pour les agriculteurs en leur fournissant des « bébés » larves d'une dizaine de milligrammes à engraisser. Elles restent dans le bâtiment pendant quatre semaines, le temps de multiplier leur poids par 15 ou 20, avant d'être « récoltées » vivantes et mises en caisse. Lors de cette étape, elles sont tamisées pour être nettoyées de leurs restes de nourriture et de leurs déjections. Les larves riches en protéines sont ensuite rachetées par la société qui abat les insectes, les transforme, les conditionne et les distribue. Sur le plan de la rémunération, Invers et l'agriculteur signent un contrat de 10 ans, basé sur le temps d'amortissement de l'investissement. Le contrat est censé garantir un revenu minimum à l'agriculteur de 35 000 euros par an. « Un prix est fixé au départ, mais cela peut varier dans le temps, notamment en fonction du prix de l'alimentation », souligne Sébastien Crépieux qui précise que le but est de sécuriser au maximum le revenu agricole. « On

doit trouver un équilibre entre le prix du son et celui du rachat des larves », précise Rémy Petoton. L'amélioration de la rémunération peut aussi se faire grâce à de meilleures performances zootechniques. Les produits proposés par Invers sont destinés au marché de l'alimentation animal, en particulier celui des animaux domestiques (larves entières déshydratées pour la basse-cour, croquettes pour chiens et chats, granulés pour poissons). Ils sont vendus dans un réseau de plus de 500 points de vente et sur son site internet. « Nous avons souhaité être marque finale pour être au contact des clients », explique Sébastien Crépieux. Sur le marché des professionnels, la marque est pour le moment présente sur le marché de la pisciculture mais compte se développer en volaille et en porc.

Les perspectives de développement.

« Notre stratégie est de lancer des nouveaux bâtiments quand nous avons des débouchés en face », assure Sébastien Crépieux. Le projet semble en tout cas susciter l'intérêt des investisseurs. La société a réalisé une levée de fonds de 15 millions d'euros en septembre 2022 avec l'entrée au capital de Idia Capital investissement et de Agri-Impact, aux côtés de ses actionnaires historiques UI Investissement, Crédit agricole Centre France et Limagrain qui réinvestissent. Invers prévoit de lancer cinq nouveaux bâtiments d'ici la fin de l'année ou le premier trimestre 2024 sur la zone Limagrain. « L'objectif est ensuite d'être à un rythme de déploiement de 1 à 2 bâtiments par trimestre », précise Sébastien Crépieux. En partenariat avec deux autres coopératives, Eurea et Oxyane, la société compte développer son activité sur la zone du Lyonnais avec l'objectif de construire une dizaine de bâtiments dans les trois ans. Enfin, pour approvisionner les élevages à la ferme, l'entreprise doit inaugurer en juin un site de production de jeunes larves de 4 000 m² sur son site de Saint-Ignat. « Pour l'avenir, notre ambition est de se développer dans d'autres régions qui auraient des besoins de protéines durables que ce soit pour les filières piscicoles ou pour l'alimentation des volailles ou des porcs », assure Sébastien Crépieux.

Par Virginie CHARPENET

(1) Installé en SCEA avec sa soeur sur 140 ha en conventionnel. Production de semences : maïs, tournesol, concombre, pois, courgettes ; production de colza, lin protéagineux, blé et 50 ha en conversion bio (luzerne, blé, triticale, tournesol et maïs) /

(2) Installé sur 60 ha : semences de maïs et blé, pommes de terre, luzerne et féverole. Il doit rejoindre l'EARL (160 ha) de son père en 2024.

COMMUNIQUÉ AGRIAL | 30/05/2023

**LES ADHÉRENTS D'AGRIAL
RÉUNIS EN ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE VOTENT EN FAVEUR
DE LA FUSION AVEC NATURA'PRO**

Réunis en Assemblée générale le 26 mai 2023 à Caen, les adhérents d'Agrial se sont prononcés en faveur du projet de fusion avec la Coopérative Natura'Pro. Ce même projet avait également été validé lors de l'Assemblée générale de Natura'Pro le 20 décembre 2022.

Effective à compter du 1^{er} juin, cette fusion s'inscrit dans la volonté des deux coopératives de construire un avenir commun au service de leurs agriculteurs-adhérents, dans le respect des valeurs coopératives et en favorisant les synergies.

Pour Christophe Devos, ancien président de Natura'Pro et désormais nouvel administrateur d'Agrial : « *Nous sommes heureux et fiers de cette fusion avec Agrial, qui va permettre aux adhérents de Natura'Pro d'avoir accès à de nouvelles filières, ainsi qu'à toute l'expertise technique que porte aujourd'hui Agrial. Les synergies sont nombreuses puisque nous apporterons également à Agrial de nouveaux métiers, je pense en particulier au vrai savoir-faire que nous avons sur l'irrigation et les semences. Avec Agrial, nous partageons des valeurs communes d'honnêteté et de transparence et le fil rouge de ce rapprochement a toujours été de placer l'adhérent au coeur de nos discussions* ».

Pour Arnaud Degoulet, Président d'Agrial : « *Nous nous réjouissons de cette fusion avec Natura'Pro, une coopérative qui porte les mêmes valeurs que nous et permettra de renforcer la présence d'Agrial dans la vallée du Rhône. Avant cette fusion, Agrial comptait 14 sites agroalimentaires et 150 adhérents producteurs de lait de chèvre dans cette zone. Avec cette fusion, la région Alpes Sud-Est d'Agrial atteint la taille des régions que nous connaissons dans le Grand Ouest, avec près de 1 000 adhérents engagés, près de 40 points de proximité (magasins, silos...), et des équipes de terrain pour accompagner les adhérents au quotidien dans l'ensemble de leurs productions* ».

TERRE-NET | 31/05/2023

**AGRIAL ET NATURA'PRO
OFFICIALIZENT LEUR FUSION**

Le géant normand Agrial, bien implanté dans le Grand Ouest et qui revendique la première place parmi les coopératives françaises, poursuit son expansion géographique en fusionnant avec Natura'Pro, une coopérative agricole de la vallée du Rhône, a annoncé l'entreprise.

La fusion entre Agrial, un poids lourd de l'agroalimentaire connu pour ses marques Florette, Loïc Raison ou Soignon (plus de sept milliards de chiffre d'affaires en 2022) - et Natura'Pro (84 millions d'euros de chiffre d'affaires la même année) sera effective dès ce jeudi 1^{er} juin, selon un communiqué. Les deux coopératives soulignent leur volonté de « construire un avenir commun au service de leurs agriculteurs-adhérents, dans le respect des valeurs coopératives et en favorisant les synergies ».

Elles avaient annoncé en octobre leur « projet de rapprochement », et leur fusion a été autorisée en février par l'Autorité de la concurrence. Cela « permettra de renforcer la présence d'Agrial dans la vallée du Rhône », souligne son président Arnaud Degoulet, cité dans le communiqué. Agrial compte déjà quatorze sites agroalimentaires (fromageries, charcuteries, conditionnement de légumes frais) dans la région Alpes Sud-Est. Avec la fusion, elle se renforce en amont, passant de 150 à « près de 1 000 » agriculteurs adhérents, comme en aval en étoffant son réseau de distribution - Natura'Pro a des magasins pour les professionnels agricoles et le grand public (sous l'enseigne Gamm Vert).

Basé à Caen, Agrial a beaucoup grossi ces dernières années au fil des rachats d'entreprises et des fusions-absorptions avec d'autres coopératives, doublant son chiffre d'affaires en dix ans.

SG